

## FACTURE ÉLECTRONIQUE

## PRÉPAREZ VOTRE HOTEL/ CAFÉ/ RESTAURANT



## LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration *via* votre plateforme.



## VOTRE SITUATION

## Qu'est-ce qui change pour mon établissement ?

- **Clients professionnels** : Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA)
- **Clients particuliers** : Vos ventes devront être déclarées par envoi automatique à l'administration fiscale *via* votre système d'encaissement (attention à la compatibilité de vos outils actuels avec la réforme)
- **Hébergement entreprises** : Factures électroniques (séminaires, déplacements pros...)
- **Hébergement particuliers** : Déclaration automatique des ventes comme pour la restauration *via* votre plateforme en automatique (il faut vérifier la compatibilité des outils)



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

## ÉTAPE 1

## Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel (vérifiez que votre caisse est conforme)
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

## ÉTAPE 2

## Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

## ÉTAPE 3

## Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

## ÉTAPE 4

## Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures tests
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients



## FACTURE ÉLECTRONIQUE



### POINTS D'ATTENTION

- **Un client paie avec sa carte personnelle mais veut une facture au nom de son entreprise ?**

La facture doit être établie au nom de l'entreprise et être déposée sur votre plateforme agréée (PA) qui la transmettra à la plateforme de l'entreprise. Vous donnez un reçu de paiement au client

- **Repas > 150€ HT pour une entreprise ?**

Une facture est obligatoire (même sans demande)

**À noter :** Vous avez l'obligation d'établir et de déposer la facture sur la plateforme agréée (PA) si le client demande une facture, quel que soit le montant

- **Plusieurs caisses/logiciels ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme



### CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

#### AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Contactez votre expert-comptable sans tarder !**